



### Le mot du Président

En 2020, le SYAGC s'est engagé dans le Contrat Territorial Gartempe et Creuse avec 8 autres partenaires afin de restaurer la qualité des cours d'eau du territoire.

La crise sanitaire a retardé l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général nécessaire à la mise en œuvre des travaux du syndicat. De ce fait, la majorité des actions inscrites durant l'année 2020 n'a pas pu être engagée.

Dans l'intérêt des milieux aquatiques, les élus du SYAGC ont décidé de reporter en 2021 l'intégralité des actions non réalisées en 2020, en plus des actions initialement inscrites en 2021.

L'année 2021 a donc été chargée en terme d'actions puisque le SYAGC a mené de front deux campagnes de travaux inscrites dans le CT Gartempe et Creuse ainsi que l'ensemble de ses autres missions qu'il réalise tous les ans en dehors du CT.

Ce document retrace l'ensemble des opérations menées par le SYAGC en 2021 et présente le programme d'actions prévisionnel que le syndicat mettra en œuvre en 2022.

Le président et l'ensemble des élus du SYAGC vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette année 2022, en espérant qu'elle soit plus favorable que l'année écoulée.

# Bilan de l'année 2021

#### Seconde phase du CT Gartempe et Creuse

En 2021, le SYAGC a réalisé les travaux de restauration sur le Ris et la Creuse inscrits à la seconde année du CT Gartempe et Creuse (CTGC) 2020-2022. Il a aussi effectué les travaux sur le Gué de la Reine et la Luire qui avaient été reportés à cause de la crise sanitaire. Les travaux réalisés concernent :

- Le retrait des embâcles problématiques et l'abattage des arbres dangereux pour restaurer la végétation et limiter les risques d'inondations. Ces opérations ont été effectuées sur 7 km de la Creuse, 1,5 km du Ris, 1,5 km du Gué de la Reine et 135 ml de la Luire.
- Des actions de restauration de la morphologie du lit par recharge granulométrique afin de diversifier les habitats et les écoulements. Ces actions ont été réalisées sur 1,5 km du Gué de la Reine, 2,85 km du Ris et 135 ml de la Luire.



• Des aménagements de petits ouvrages afin de restaurer la continuité écologique. 4 seuils sur le Ris et 3 sur le Gué de la Reine ont été concernés.



- Des protections de berges sur 40 ml du Gué de la Reine à proximité d'une route départementale,
- Des abreuvoirs ou passages à gué pour le bétail et les engins agricoles sur plusieurs sites : 1 sur la Luire, 2 sur le Gué de la Reine et 1 sur le Ris.



Les actions de restauration des milieux aquatiques réalisées par le SYAGC en 2020 et 2021 s'élèvent au total à environ 300 000 € TTC.

Ces actions sont financées par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Vienne, la Communauté de Communes Vienne et Gartempe, la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault et le SYAGC.

#### Autres actions du SYAGC en 2021

En plus de ses actions menées dans le cadre du CTGC, le SYAGC a effectué plusieurs autres opérations permettant d'améliorer la qualité des milieux aquatiques :

- Le retrait des arbres et embâcles problématiques sur la Gartempe afin de limiter les inondations. Ils ont été réalisés sur les 70 km traversant le département de la Vienne.
- L'arrachage de la Jussie en interne sur 70 km de la Gartempe, 2,4 km de la Creuse et 2,6 km de l'Anglin.



- L'animation d'un chantier bénévole d'arrachage de la Jussie à la Roche Posay,
- La réalisation de mesures de débits et d'analyses physico-chimiques afin d'identifier les différentes pressions impactant les milieux aquatiques
- La mise à disposition gratuite de cages pour piéger les ragondins et les rats musqués,
- L'assistance à maitrise d'ouvrage auprès des propriétaires et des collectivités,
- La mise à jour de son site internet : www.syndicatgartempe.fr

## Perspectives pour 2022

En 2022, le SYAGC a programmé dans le cadre du CTGC:

- Des travaux de restauration de la végétation rivulaire sur 7 km de la Creuse ainsi que des opérations de restauration de la morphologie du lit et de la végétation sur 1 080 ml de la Plate et 1 420 ml sur la Luire.
- L'animation du CT et la réalisation d'actions de communication afin de faciliter les opérations des autres maitres d'ouvrage signataires,
- La réalisation du bilan à mi-parcours afin d'évaluer l'efficacité des actions 2020-2022 engagées par l'ensemble des signataires du CT. Cette évaluation est nécessaire à la signature de la seconde phase du CTGC prévue entre 2023 et 2025.

En plus de ses missions inscrites dans le CTGC, le SYAGC poursuivra en 2022 ses autres opérations à savoir :

- L'arrachage de la Jussie en régie sur l'Anglin, la Creuse et la Gartempe,
- Le retrait des arbres et embâcles problématiques afin de limiter les risques d'inondations sur la Gartempe,
- Le prêt de cages pour le piégeage des ragondins,
- La publication d'articles et de vidéos afin de sensibiliser le public sur les thématiques de l'eau.









